



## **Ce qu'il faut retenir du conseil municipal du mercredi 25 juin 2025**



© Ville de Suresnes

**Les élus réunis en conseil municipal hier ont voté, outre l'approbation du budget supplémentaire et du compte financier**

## unique, plusieurs mesures visant à poursuivre la politique de développement durable de la Ville et de soutien à son commerce local.

### Une nouvelle annexe environnementale intégrée au CFU

Les élus ont entériné le budget supplémentaire (BS) 2025 de la ville qui s'élevait à 24 162 557,58 € (dont 11 559 970,93 € en investissements et 12 602 586,65 € en fonctionnement, et approuvé le CFU, le compte financier unique, qui remplace désormais la double présentation des comptes publics locaux (compte administratif et compte de gestion du comptable public.) Alors que le CFU ne deviendra obligatoire pour toutes les communes qu'en 2027, Suresnes a choisi d'y recourir dès cette année, ce qui inscrit la ville dans une démarche de rationalisation, de simplification et de modernisation de l'information budgétaire et comptable.

**Ce CFU intègre désormais une nouvelle mesure, l'annexe environnementale** qui implique une nouvelle cotation des dépenses budgétaires exécutées selon leur impact sur l'environnement. « *C'est une avancée de plus vers la recherche d'une adéquation entre la gestion de la ville et les enjeux climatiques de demain afin de mieux identifier les dépenses à caractère environnemental* » se réjouit Guillaume Boudy, Maire de Suresnes.

Ont notamment été cotées comme favorables toutes les dépenses liées au **développement durable : encouragement des modes de déplacement vertueux** (Plan vélo et acquisition de véhicules électriques), à la **végétalisation de l'espace public** (création d'espaces verts, plantation d'arbres, cours d'école type « oasis », création du parc Saint Exupéry...), et à la **rénovation thermique des bâtiments**.

### Un soutien accru au commerce local

Les élus ont également voté l'**extension du périmètre de sauvegarde** qui avait été instauré en 2007 et étendu en 2011. Quatre quartiers sont concernés (Cité Jardins, Centre-ville, Liberté et République). Cet élargissement du périmètre de sauvegarde permettra à la ville de mieux maîtriser le tissu commercial, grâce au système de préemption. Comme le rappelle Sandrine du Mesnil, adjointe au commerce, « *cette nouvelle mesure vient s'ajouter au plan d'actions de redynamisation commerciale déjà porté par la ville depuis 2022 pour soutenir le commerce local et permettra d'offrir une diversité commerciale aux Suresnois en termes d'enseignes.* »

### Vers une restauration du Portail aux escargots

Côté culture, les élus ont ratifié la signature d'une convention de gestion avec la fondation du Maréchal Foch pour la restauration du Portail aux escargots. Ce dernier vestige de la propriété suresnoise du père de la haute couture, Charles Frederick Worth, constituait l'entrée du château depuis détruit. Il est un **élément architectural remarquable implanté dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)**.

Alors que l'année 2025 fête à la fois le bicentenaire de la naissance de Charles Frederick Worth, l'exposition temporaire du MUS et la publication d'un ouvrage sur la propriété suresnoise du couturier, la Ville prendra en charge la restauration de la façade dont les travaux ont été estimés à 64 200€ HT. Une campagne de souscription publique et un appel au mécénat lancé auprès de la délégation d'Ile-de-France de la Fondation du Patrimoine ont été lancés.

## **VOS CONTACTS**

### **Cyril Morteveille**

Directeur de la communication

01 41 18 15 53

07 62 16 98 98

[cmorteveille@ville-suresnes.fr](mailto:cmorteveille@ville-suresnes.fr)

### **Nathalie Conte**

Chargée des relations presse

01 41 18 18 36

06 20 31 31 17

[nconte@ville-suresnes.fr](mailto:nconte@ville-suresnes.fr)